

Des travaux et des fouilles inédites vont être lancés au coeur de la Collégiale Saint-Vincent

BELGIQUE
La Libre

La Collégiale de Soignies a besoin d'être entretenue, notamment dans sa partie la plus ancienne. Voici ce qui est prévu.

LORE THOUVENIN

La Collégiale Saint-Vincent domine le paysage sonégien depuis le XI^e siècle. De style roman primitif, c'est un véritable bijou de patrimoine — d'ailleurs repris

fouilles archéologiques sera menée sous les conduites, dans l'une des parties les plus anciennes et encore méconnues de la Collégiale », annonce Fabienne Winckel. Il s'agit du chœur, particulièrement remarquable. Cette mis-



DH
LES SPORTS⁺

aille la teneur des travaux. © D.C.

FOOT – TOUR FINAL INTERPROVINCIAL

LE SOIR

Soignies attire un nouveau renfort

CTV
ANTENNE CENTRE TELEVISION

Revue de presse du jeudi 26 juin 2026

HISTORIQUE : SOIGNIES EST SACRÉ CHAMPION DE BELGIQUE !

Le Rugby Club Soignies a enfin touché au but. Opposés au BRC en finale des play-offs de D1, les Sonégiens se sont imposés 30-22 au terme d'une rencontre disputée et décrochent un titre qui vient récompenser une saison parfaite.



DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN

LA GAZETTE
NOUVELLE





Un hangar agricole détruit par les flammes : de gros moyens mobilisés

Un important incendie s'est déclaré dans un hangar agricole situé chemin des Croix, à Thieu. Si le bâtiment est considéré comme perdu, les pompiers sont parvenus à éviter la propagation du sinistre aux constructions voisines.

JOHANNE TINCK

Il était un peu plus de 6 h ce mercredi matin lorsque la zone de secours Hainaut-Centre a reçu un appel au 112 signalant un feu de hangar au chemin des Croix. À l'arrivée des premiers secours, le bâtiment agricole, d'une superficie d'environ 1.500 mètres carrés, était déjà largement embrasé.

Deux heures plus tard, les pompiers annonçaient que l'incendie était maîtrisé. Selon le capitaine Benoît Filippi, l'objectif principal des équipes a consisté à empêcher la propagation des flammes vers un bâtiment voisin. Une mission menée avec succès malgré l'ampleur du sinistre.

UN CHARGEUR INDUSTRIEL POUR ÉVACUER LA PAILLE

Le hangar sinistré ne contenait aucun bétail. Il abritait en revanche deux machines agricoles ainsi qu'une importante quantité de paille, combustible particulièrement problématique lors d'un incendie. Une fois le feu sous contrôle, les pompiers se sont attelés à l'évacuation de cette paille afin de réduire au maximum les risques de reprise. Pour ce faire, ils ont notamment eu recours à un chargeur industriel. Selon nos informations, les ex-

ploitants agricoles ont également pu évacuer un maximum de bétail avant l'arrivée des secours. Il nous revient que deux animaux seraient toutefois décédés suite à la chaleur. À ce stade, l'origine de l'incendie demeure inconnue.

Peu après 6 heures, la bourgmestre du Rœulx, Virginie Kulawik (IC, tendance MR), a été informée de la situation. Elle tient à rassurer la population. « Malgré les importantes fumées encore visibles plusieurs

”
« Pas de danger pour les riverains, il n'y avait aucun produit toxique dans le hangar »

Virginie Kulawik

heures après le début de l'intervention, aucun danger particulier n'est signalé pour les riverains. Le hangar ne contenait aucun produit toxique, mais essentiellement de la paille », nous a-t-elle indiqué. En début d'après-midi, le chemin des Croix demeurait fermé à la circulation dans les deux sens. Le périmètre de sécurité devrait rester en place durant toute la durée des opé-



Durant l'après-midi, de la fumée était encore visible. © J.T.

rations. Les sapeurs de la zone de secours Hainaut-Centre devaient encore passer de nombreuses heures sur les lieux, comme c'est fréquemment le cas lors d'incendies touchant des exploitations agricoles.

DES VÉHICULES DE SOUTIEN

D'importants moyens ont été déployés. Dans un premier temps, pas moins de vingt pompiers ont été mobilisés, avec une autopompe, un camion-citerne et une auto-échelle. Le dispositif a ensuite été renforcé par une seconde autopompe ainsi que deux citernes supplémentaires.

Particularité de cette intervention : deux des camions-citernes engagés disposaient d'une capacité de 8.000 litres

d'eau, soit le double de la capacité habituelle de certains véhicules. Un choix dicté par la localisation du sinistre, en pleine campagne, où le réseau d'alimentation en eau est moins performant que dans les centres urbains.

Les fortes chaleurs ont également contraint les secours à adapter leur dispositif. Le responsable de l'intervention a ainsi demandé l'engagement d'un véhicule de soutien paramédical ainsi que d'un véhicule de soutien aux intervenants chargé de l'appui logistique. Le véhicule paramédical a notamment pour mission de prévenir et de prendre en charge d'éventuels coups de chaleur parmi les pompiers. Le capitaine Filippi souligne



Virginie Kulawik rassure : aucun risque pour les habitants ! © DR

d'ailleurs en cette canicule que les équipes partent actuellement en intervention avec davantage de bouteilles d'eau qu'à l'accoutumée. Les pompiers se relaient également plus fréquemment lorsque les températures sont élevées. Autant de mesures destinées à préserver la santé des intervenants confrontés à des conditions particulièrement épuisantes. ■

SOIGNIES

Une nouvelle baignoire thérapeutique installée au CHR Haute Senne

L'unité de soins palliatifs du CHR Haute Senne s'est équipée d'une nouvelle baignoire thérapeutique. Un outil pensé pour améliorer le confort des patients et leur offrir un véritable moment de détente.

LAURINE HANQUET

L'unité de soins palliatifs, Le Goéland, du CHR Haute Senne à Soignies dispose désormais d'une nouvelle baignoire thérapeutique. Celle-ci permet d'offrir aux patients un moment de bien-être adapté à leurs besoins et à leur état de santé. « C'est un soin en lui-

même », souligne Valérie Bargibant, infirmière en chef de l'unité.

« Le bain thérapeutique permet parfois de diminuer les douleurs et procure une certaine décontraction musculaire, mentale, voire psychologique », poursuit-elle.

Cette nouvelle installation ne se limite pas à un simple bain. Elle est équipée d'un

système de luminothérapie, de diffusion musicale et de remous, afin de créer une atmosphère propice à la détente.

L'utilisation de la baignoire reste toutefois entièrement basée sur les souhaits de chacun. « C'est toujours en fonction des besoins, de l'état et de l'envie du patient. », insiste l'équipe soignante.



Valérie Bargibant est infirmière en chef de l'unité de soins palliatifs. © DR

Même les personnes ayant perdu leur autonomie peuvent en bénéficier grâce à un matériel de maintenance adapté. La baignoire est directement installée au sein de l'unité de soins palliatifs,

évitant ainsi tout déplacement inutile aux patients. « Nous sommes très contents de pouvoir offrir ces moments précieux à nos patients », conclut Valérie Bargibant. ■

Deux mois de chantier à la Place Albert 1^{er} dès la fin juin

La Place Albert 1^{er} à Morlanwelz fera l'objet d'une réfection complète à partir du 29 juin. Le chantier, programmé pendant les vacances scolaires, se déroulera en deux phases et entraînera des adaptations de circulation et de stationnement.

La commune de Morlanwelz annonce le lancement d'importants travaux sur la Place Albert 1^{er}. Cette réfection complète vise à remédier à plusieurs problèmes constatés de manière récurrente sur le site.

Le chantier débutera le 29 juin et se déroulera durant les vacances scolaires afin de limiter les nuisances pour les habitants, les commerçants et les usagers.

Les travaux seront réalisés en deux phases. La première phase concernera le réaménagement du centre de la place, au niveau

de la zone de parking. Elle se déroulera du 29 juin au 10 juillet. La seconde phase portera sur la réfection de la voirie autour de la place. Elle est prévue du 3 au 24 août. La commune précise que les dates de fin de chaque phase pourront être adaptées en fonction de l'avancement du chantier.

Ces travaux seront réalisés par la société Wanty. Les coûts de l'intervention seront entièrement pris en charge dans le cadre de la garantie du chantier. En raison de ces travaux en centre-ville, des adaptations temporaires de circulation et de stationnement seront mises en place durant toute la durée du chantier. ■

À noter : Les habitants souhaitant obtenir davantage d'informations peuvent contacter les services communaux chargés des travaux ou de la mobilité.

UNE PÉTITION CONTRE LES AMÉNAGEMENTS DE LA RUE DUCHÂTEAU FRÈRE À FAYT

Plusieurs riverains ont lancé une pétition contre les aménagements de la rue Duchâteau Frère.

JOHANNE TINCK

Les travaux actuellement en cours à proximité de l'administration communale de Manage ne font pas l'unanimité. Dans la rue Duchâteau Frère, plusieurs habitants s'inquiètent des conséquences des futurs aménagements. Une pétition a d'ailleurs circulé ces dernières semaines pour dénoncer le projet.

Au cœur des critiques figure la question du stationnement. Plusieurs riverains redoutent la suppression de places alors qu'ils estiment déjà rencontrer des difficultés pour garer leur véhicule à proximité de leur domicile.

C'est notamment le cas de Xavier, 39 ans. Il explique que la situation est déjà compliquée en raison de la proximité de deux écoles et de l'administration communale. Selon lui, certains employés viennent se garer dans la rue, réduisant encore les possibilités pour les habitants. « On est loin d'avoir trop de

vol de sa voiture il y a six mois. Pouvoir stationner près de chez lui est donc important à ses yeux. Or, avec les nouveaux aménagements, il ne sera plus possible de se garer devant son habitation.

Même incompréhension chez Carmelo, 69 ans. Le ri-

”

« On galère déjà pour se garer, on est loin d'avoir trop de places »

Xavier et Carmelo

verain dit ne pas comprendre la logique du projet. Selon lui, les automobilistes peinent déjà à trouver une place dans le quartier. Il se demande dès lors comment les propriétaires de véhicules feront une fois les travaux terminés.

Tous les habitants ne partagent toutefois pas cette vision. Monique, 76 ans, reconnaît que la réduction du nombre



Le chantier a débuté. © DC

des aspects positifs au projet. À ses yeux, la sécurité des piétons, et particulièrement celle des élèves fréquentant les deux écoles situées à proximité, pourrait être améliorée. Elle estime en effet que la circulation est parfois rapide dans cette rue. L'habitante rappelle également qu'à son arrivée dans le quartier, en 1997, il n'était déjà pas possible de stationner devant chez elle. « Nous n'en sommes pas morts », relativise-t-elle.

Ce chantier prévoit la réfection des trottoirs de la rue Duchâteau Frère, de la rue

L'ÉCHEVINE : « UNE DE NOS PRIORITÉS EST DE GARDER DU STATIONNEMENT »

Lors du conseil communal de lundi soir, les autorités ont apporté plusieurs précisions sur ce dossier. L'échevine des Travaux Émerence Leheut (PS) a tenu à rappeler que le projet avait fait l'objet d'une communication préalable auprès des habitants. L'élue affirme qu'une réunion d'information a été organisée afin de présenter les aménagements envisagés. Selon elle, quelque 400 invitations ont été distribuées aux riverains concernés par des équipes connaissant parfaitement le terrain. Malgré cette importante campagne d'information, seule une trentaine de personnes auraient participé à la rencontre.

Plusieurs riverains craignent de voir disparaître des places, alors qu'ils estiment déjà éprouver des difficultés à garer leur véhicule à proximité de leur domicile. Sur ce point, Émerence Leheut se veut rassurante. « Une de nos priorités, justement, a été de garder du stationnement en suffisance », a-t-elle déclaré devant le conseil communal.

places », résume-t-il. Son inquiétude est d'autant plus forte qu'il a failli être victime du



Carmelo craint de ne plus pouvoir se stationner... © D.C.

de places compliquera sans doute la vie des automobilistes. Elle voit cependant aussi

latérale concernée et de la place Albert I^{er} ainsi que le réaménagement des zones de parking et des sens de circulation. Le projet comprend également l'aménagement de nouvelles zones de parking ainsi qu'une modification de la circulation. Concrètement, une fois les travaux terminés, il ne sera plus possible d'entrer dans la rue Duchâteau Frère en venant de la maison communale. Dans cette première partie de voirie, le stationnement sera également supprimé sur une importante portion. Plus loin dans la rue, la circulation restera autorisée dans les deux sens, mais le stationnement sera interdit d'un côté de la chaussée. ■

Selon l'échevine, le nombre global d'emplacements ne diminuera pas une fois les travaux terminés. Leur répartition sera toutefois modifiée dans le cadre du nouvel aménagement. L'élue a également expliqué que les choix retenus ne résultaient pas uniquement d'une volonté politique, mais s'appuyaient sur différentes études réalisées en amont du chantier. Certaines demandes formulées par les habitants n'ont pas pu être retenues pour des raisons techniques tandis que d'autres se heurtaient à des contraintes légales. « Nous avons fait au mieux », a résumé l'échevine, estimant que le projet constitue un compromis entre les obligations réglementaires, les contraintes techniques et les attentes exprimées par les riverains. Pour l'échevine, ce type d'aménagement doit avant tout être envisagé dans une logique d'intérêt général. L'objectif affiché est d'améliorer le cadre de vie de l'ensemble du quartier plutôt que de répondre à des situations individuelles.

J.T.

**L'échevine Émerence
Leheut** © DR



«Un bon calcul» ou «un objet électoraliste», la balayeuse est sujet de discorde au conseil

À long terme, le PS, En Marche et Écolo craignent que l'achat de la balayeuse ne s'avère déficitaire pour la commune. La majorité Ensemble continue de défendre ce qu'elle considère comme un bon investissement.

LORE THOUVENIN

AEcaussinnes, l'échevin des finances Pierre Rompatto (Ensemble) a annoncé une série de modifications apportées au budget 2026, un exercice courant, avec notamment l'ajout de 20.000 € destinés à déneiger les routes si l'année réserve un nouvel épisode hivernal, ou 12.500 € pour des frais d'avocats, mentionnant un besoin éventuel dans le dossier de la Boucle du Hainaut. Parmi les postes qui ont interpellé l'opposition, l'ajout de 30.000 € pour l'enlèvement et le traitement des déchets.

Le PS, En Marche et Ecolo ont tous les trois fait le lien avec la balayeuse acquise récemment par la commune. Un dossier parmi d'autres, mais qui illustre les désaccords récurrents entre majorité et opposition sur la gestion communale.

« PROPAGANDE »

L'avis du conseiller communal Christophe Baudouin (En Marche) a été particulièrement tranché. Selon lui, le calcul de rentabilité lors de l'achat de la machine ne tenait pas compte de plusieurs frais annexes tels que le carburant, l'usure des balais, l'entretien du véhicule, le coût du personnel ou encore le traitement des déchets récoltés, et la sous-traitance aurait finalement été plus avantageuse. Mais c'est surtout son analyse politique qui ressort. « Cette balayeuse, pour moi, c'est un objet utilisé à des fins électorales ». Un moyen de réagir immédiatement lorsqu'un riverain se plaint de sa rue. « C'est utiliser des deniers publics pour faire de la propagande. » Arnaud Guérard (Écolo) a également remis en question la rentabilité de l'investissement. Selon lui, les coûts liés au fonc-



L'échevin Pierre Rompatto a présenté la modification budgétaire, Christophe Baudouin est monté au créneau © D.R.

tionnement de la machine risquent encore d'augmenter dans les années à venir et « Je

La balayeuse est déjà tombée plusieurs fois en panne en 3 mois.

pense qu'à long terme, le calcul va s'avérer largement déficitaire. »

Xavier Dupont (PS) renchérit : « Elle tourne depuis 3 mois et elle a déjà été 3 fois victime de

pannes hydrauliques, nous avions dit que c'était fragile. »

LA MAJORITÉ DÉFEND SON CHOIX

En réponse, Pierre Rompatto a précisé que ce montant ne concernait pas uniquement la balayeuse. « Il comprend aussi l'enlèvement et la gestion des terres, du bois, des PMC, des papiers, des déchets verts... » La majorité défend son achat. « On pense que c'est un bon calcul, c'est aussi important pour le bien-être du personnel, »

ajoute l'échevin. « Le lendemain d'une festivité, la plupart des endroits sont propres, ce qui est quand même important, » complète l'échevin Bernard Rossignol. « On fonctionne avec des circuits, » précise l'échevine Catherine Walem, les endroits de passage ne sont donc pas décidés sur un coup de tête. Quant aux pannes, la balayeuse est toujours sous garantie et « C'était une question de joint d'étanchéité. L'histoire de quelques euros. » ■

Seneffe vous invite à vous rafraîchir à l'église !

On n'y pense pas toujours, et pourtant en cette période où le mercure dépasse la barre des 35 degrés, l'idée est aussi simple qu'efficace. Face aux fortes chaleurs, la commune de Seneffe ouvre plusieurs églises de l'entité afin de permettre aux habitants de se rafraîchir dans des lieux naturellement tempérés. D'autres mesures sont également prises.

ARNAUD DUJARDIN

Parfois 37 degrés, voire plus en plein cagnard. La commune de Seneffe a décidé d'ouvrir plusieurs églises de l'entité afin d'offrir à la population des espaces frais accessibles gratuitement. La mesure a été évoquée lors

du dernier conseil communal, en réponse à une question du conseiller PS Pascal Clerincx. Ce dernier s'inquiétait des dispositions prises tant pour le personnel communal que pour les personnes les plus fragiles, notamment les personnes âgées. Grâce à leurs murs épais et à leur importante inertie thermique, ces bâtiments religieux conservent généralement une température bien inférieure à celle de l'extérieur.

Cinq églises vous accueillent ainsi en journée : l'église d'Arquennes (tous les jours de 8h à 18h) ; l'église du Bois des Nauwes (de 9h à 17h30) ; l'église de Feluy (de 8h à 18h) ; l'église de Seneffe (de 9h à 16h30) et



L'église des Saints Cyr et Julitte (Seneffe) © D.R.

l'église de Petit-Roeulx (les vendredis, samedis et dimanches de 9h30 à 16h). L'église de Familleureux ne fait pas partie du dispositif. Notez que ces lieux sont accessibles gratuitement à tous, croyants ou non. Le calme et le respect propres à ces lieux de culte sont toutefois demandés aux visiteurs.

Par ailleurs, concernant le personnel communal, la bourgmestre Bénédicte Poll (I.B.), a rappelé que le Code du travail prévoit déjà des pauses en fonction des températures. À Seneffe, une dispense d'une heure de service est également accordée lorsque certains seuils sont atteints pendant plusieurs jours consécutifs. Cette procédure est déjà en vigueur pour les ouvriers et a également été enclenchée pour les employés à la fin de la semaine dernière. Les ouvriers bénéficient par ailleurs d'un horaire d'été entre la mi-juin et la mi-septembre, leur permettant de commencer leur journée plus tôt et de terminer plus tôt également.

Dans les écoles communales, le collège a décidé de suspendre les cours l'après-midi jusqu'au moins ce vendredi. Les établissements resteront toutefois ouverts pour accueillir les enfants dont les parents ne peuvent pas les reprendre à midi.

Pour les personnes âgées et les publics plus fragiles, la maïeure a rappelé qu'il est toujours possible de s'adresser au CPAS. La commune mise également sur la solidarité de proximité en invitant les habitants à rester attentifs à leurs voisins, estimant qu'il n'est pas possible pour le personnel du CPAS de rendre visite à l'ensemble des personnes concernées. ■

Aucun animal ne sera présent à la Foire agricole

Les températures attendues ce dimanche inquiétaient les riverains, la Ville a pris la décision de ne pas prendre de risque pour les nombreux animaux présents habituellement. Certaines activités sont toutefois maintenues.

Même si les températures doivent diminuer légèrement ce dimanche, le

mercure restera très haut. Comme tous les derniers dimanches de juin, Soignies organise sa Foire agricole, et cela suscite l'inquiétude des habitants depuis plusieurs jours. L'une d'entre elles a contacté La Nouvelle Gazette ce mercredi pour partager ses craintes, préoccupée par le sort des animaux traditionnellement présentés au public, soit sous tente, soit en plein air sur les places Van Zeeland et Verte, peu ombragées.

Certains Sonégiens avaient même tenté d'interpeller la Ville sur la question du bien-être animal. Contactée dans la journée par nos soins, la bourgmestre de Soignies, Fabienne Winckel (PS), nous a indiqué qu'une réunion avec les éleveurs était prévue ce mercredi soir afin d'évaluer



Une foire agricole sans animaux, même pas de chevaux. © R.D.

la situation.

À l'issue de cette concertation, une décision a été prise : l'ensemble des concours d'élevage prévus lors de la Foire agricole est annulé et aucun animal ne sera présent sur le site. La Ville de Soignies et le Comité des Éleveurs expliquent avoir adap-

té l'organisation de l'événement « afin d'éviter tout risque pour la santé et le confort des animaux ».

Les organisateurs estiment que les fortes chaleurs persistantes ne permettent pas de garantir des conditions satisfaisantes pour les animaux et les éleveurs. Les concours se-

ront dès lors reportés après la période estivale, à une date qui sera communiquée ultérieurement.

« Plusieurs temps forts de la journée sont maintenus, » précise tout de même la Ville. « Le marché fermier et des producteurs locaux accueillera les visiteurs comme prévu, tout comme le traditionnel repas fermier mettant à l'honneur la viande Blanc Bleu Belge. Une exposition d'engins agricoles sera également proposée à l'extérieur. Toutes les activités seront concentrées sur les places Verte et Van Zeeland. Les visiteurs pourront également découvrir, à l'Office du Tourisme de Soignies, une exposition consacrée au cheval de trait, véritable symbole du patrimoine agricole de notre région. » ■

Publications Légales

AVIS D'HUISSIERS

VENTE PUBLIQUE Par le Ministère des
Huissiers de Justice BOREAN ET ASSOCIÉS
Vendredi 26/06/2026 Dès 13 heures,
Route de Wallonie (cellule arrière), 4 à
7011 MONS (Ghlin) de : mobilier de salle
à manger, salons, matériel électro-mé-
nager, matériel hi-fi, bibelots divers, etc.
PAIEMENT COMPTANT CONDITIONS A
PRELIRE

2002586441

Attention aux drones cambrioleurs !

La police met en garde : de plus en plus de cambrioleurs utilisent des drones pour faire leurs repérages. Le phénomène touche surtout les exploitations agricoles isolées. Les voleurs s'emparent de matériel valant des dizaines de milliers d'euros. Témoignage.



MARIE-GRÂCE
DESCAMPS

Journaliste

Les vols de GPS agricoles se multiplient un peu partout en Belgique. Après le Brabant wallon et le Namurois, la région de Charleroi est, elle aussi, touchée. Récemment, la zone de police Nivelles-Genappe a d'ailleurs diffusé une mise en garde à destination des agriculteurs, riverains et entreprises agricoles. Dans le viseur des malfaiteurs : les écrans et systèmes de guidage GPS équipant les tracteurs. Ces outils de haute technologie servent, entre autres, à semer en ligne droite, désherber mécaniquement ou encore optimiser les passages dans les champs. Ils permettent de travailler avec une précision centimétrique.

100.000 EUROS À FLEURUS

Selon les enquêteurs, les voleurs agissent rarement au hasard. Repérages préalables, parfois à l'aide de drones, cartographie des exploitations, observation des habitudes des agriculteurs : tout semble minutieusement préparé avant le passage à l'action. « Le phénomène est bien réel et il prend de l'ampleur », confirme Christian Borza, chef de corps de la zone de police Châtelet-Aiseau-Presles-Far-

ciennes. Le sujet a d'ailleurs été abordé récemment lors d'une réunion des chefs de zone à l'échelle du Hainaut. Le policier ne cache pas que les nouvelles technologies, notamment les drones, font désormais partie de l'arsenal des bandes spécialisées. « C'est une réalité. Le problème, c'est qu'il est très difficile de distinguer un survol récréatif d'un éventuel repérage criminel. » Le chef de corps invite dès lors les agriculteurs, mais aussi les riverains, à redoubler de vigilance. « Si vous observez un

”

« Ils savaient comment éviter les caméras, ce qu'ils cherchaient et où cela se trouvait »

Éric Pierart
EXPLOITANT À FLEURUS

drone qui survole de manière inhabituelle des exploitations, des hangars ou des champs, il faut immédiatement prévenir la police. » À Fleurus, voici quelques semaines, Éric Pierart a fait l'amère expérience de ces vols d'un genre nouveau. Son exploitation agricole, implantée rue de Plomcot, a été visitée durant la nuit.

« Je n'ai pas vu de drone, mais cela ne veut rien dire. Ces engins sont petits et peu bruyants. Ce dont je suis sûr, par contre, c'est que les voleurs avaient repéré les lieux. Ils savaient comment éviter les caméras, ce qu'ils cherchaient et où cela se trouvait », raconte-t-il. Les cambrioleurs ont attendu que les tracteurs soient rentrés au hangar avant de passer à l'action. « Ils avaient une fenêtre de trois heures. Ils ont opéré précisément à ce moment-là. » Au petit matin, le constat est lourd : cinq GPS et plusieurs écrans ont disparu. Montant du préjudice : près de 100.000 euros ! Un scénario d'autant plus difficile à accepter qu'il s'agit du deuxième vol similaire subi par l'agriculteur en quatre ans.

À NALINNES, LES VOLEURS PASSENT PAR LE TOIT

Même constat chez Thomas Geraerts, pas très loin de là, à Wangenies, à la même période. En une seule nuit, les GPS de quatre tracteurs ont disparu. « Deux venaient d'être installés récemment. Le préjudice atteint 60.000 euros », explique-t-il. Aujourd'hui, Thomas réfléchit à équiper ses véhicules d'un système d'autoguidage assemblé sur base d'un logiciel open source. Un système peu prisé par les voleurs car les compo-

sants sont moins onéreux que ceux des grandes marques et parce qu'il requiert un travail spécifique de câblage, montage et de programmation qui n'est pas à la portée de tous. À Nalinnes, Jean-Luc Carlier a lui aussi reçu la visite de malfaiteurs il y a trois semaines. Heureusement, le couple a pris l'habitude de retirer les GPS et les écrans chaque soir après un premier vol. « Cette fois, les intrus sont passés par le toit. Il est évident qu'ils avaient étudié la configuration du hangar. Ils ont aussi scrupuleusement esquivé le dispositif de vidéosurveillance », explique l'exploitant agricole. S'ils sont repartis bre-douilles, les dégâts restent importants : porte de l'entrepôt endommagée, toit « percé », sans oublier les dégradations au matériel

”

« Le problème, c'est qu'il est très difficile de distinguer un survol récréatif d'un éventuel repérage criminel »

Christian Borza
CHEF DE CORPS

agricole. « Ils parviennent à déjouer les alarmes, les spots lumineux et les caméras de surveillance. Ils ont chaque fois une longueur d'avance », déplore Jean-Luc Carlier. Au-delà de la facture, ces vols compliquent aussi le quotidien des exploitants. Ces équipements sont devenus indispensables dans les fermes modernes. Et lorsqu'ils disparaissent, c'est parfois toute l'organisation du travail qui est perturbée pendant plusieurs semaines. ■



Arthur est pilote de tracteur à la ferme Plomcot à Fleurus.

© Pauline Schumacker

CANICULE

« Dès samedi, le thermomètre va redescendre »

Luc Trullemans le confirme : jusque vendredi, l'indicateur thermique national belge va poursuivre son incroyable progression. Mais ensuite, ça va aller mieux.

Selon le météorologue, le pic est attendu pour ce vendredi avec une anomalie thermique de l'ordre de +13°C par rapport aux normales de fin juin. Une valeur remarquable

qui se traduira par une chaleur particulièrement intense sur l'ensemble du pays.

Vendredi, les températures maximales atteindront généralement 32 à 39°C, voire davantage au cœur des grandes agglomérations urbaines. Les nuits s'annoncent souvent tropicales, avec des minimales souvent comprises entre 21 et 27°C.

Seules les vallées situées au sud du sillon Sambre-et-Meuse ainsi que certaines plaines pourront encore bénéficier d'une relative fraîcheur, avec des températures descendant localement entre 14 et 20°C.

Il faudra attendre le week-end pour espérer un certain soulagement avec l'arrivée de phénomènes orageux qui marqueront enfin un

changement de régime. L'indicateur thermique amorcera alors une baisse progressive, tout en demeurant supérieur aux valeurs de saison jusqu'à la fin du mois.

Les premiers jours de juillet devraient en revanche retrouver des conditions beaucoup plus proches des normales avec un indice thermique oscillant entre 0



Luc Trullemans. © Montage SI

et +2°C. Cela correspond, traduit Luc Trullemans, à des températures diurnes comprises entre 18 et 24°C. De leur côté, les minimales nocturnes et matinales redescendront entre 10 et 17°C selon les régions. ■

VOICI CE QUE SONT DEVENUS LES **EXCLUS** DU CHÔMAGE EN WALLONIE !



DIDIER
SWYSEN

Journaliste

Entre janvier et avril, ce sont 86.588 personnes qui ont été exclues du chômage à l'échelle du pays. Elles frôlent les cent mille si on rajoute les 10.369 jeunes qui ont perdu leur allocation d'insertion. 30,8 % de ces personnes sont passées du chômage au revenu d'intégration (RIS) d'un CPAS.

UN GROS TIERS

Si l'on régionalise ces données officielles du SPF Intégration sociale, cette situation concerne 22,5 % des chômeurs exclus en Flandre, 28 % des chômeurs exclus à Bruxelles et 36 % des chômeurs qui ont perdu leurs allocations en Wallonie. Soit 14.135 Wallons exclus du chômage et 2.925 jeunes qui ont

perdu leurs allocations d'insertion.

36 %, c'est beaucoup, mais le chiffre évolue plutôt favorablement, puisqu'il atteignait 55 % des chômeurs exclus en février. Pourquoi ces différences ? Parce que deux premières vagues d'exclusions concernaient des personnes au chômage depuis longtemps (parfois plus de vingt ans) et qui se trouvent donc fort éloignées du marché du travail. Précisons que ces chiffres peuvent encore bouger, vu les délais entre l'octroi d'un revenu d'intégration par le CPAS et l'enregistrement de ce nouveau RIS par le SPP Intégration sociale.

Il n'empêche, 36 %, c'est un « gros » tiers des chômeurs exclus et cela rejoint tout doucement les prévisions du gouvernement fédéral qui tablait sur un tiers de retour à l'emploi, un tiers de « transferts » au CPAS et un tiers d'ex-chômeurs qui « s'évaporeraient » (parce qu'ils n'ont pas droit à un RIS du CPAS (un ex-chômeur cohabitant, par



David Clarinval se veut optimiste. © Montage SI (iStock, Belga)

meurs qui « s'évaporeraient » (parce qu'ils n'ont pas droit à un RIS du CPAS (un ex-chômeur cohabitant, par

exemple) ou ne sollicitent aucune intervention de sa part). Le gouvernement finira-t-il donc par avoir raison ? Trop tôt pour le dire mais les derniers chiffres sont plutôt accueillis favorablement par le ministre de l'Emploi, David Clarinval (MR) : « Il faut rester prudent, mais c'est un bon signe, même si les chiffres ne sont pas définitifs et s'il y a des variations entre les Régions, voire entre les villes dans une même région. En Wallonie, il y aura sans doute plus de transferts vers le CPAS à Charleroi

d'autres villes. Je suis d'autant plus confiant que les futures vagues d'exclusions de chômeurs toucheront des gens de moins en moins éloignés du marché du travail. Cela confirme que la dynamique vers l'emploi se renforce à mesure que la réforme se poursuit. »

DIFFÉRENCES WALLONNES

Qu'il y ait des différences entre les villes et communes de Wallonie, c'est un fait. Le président du CPAS de

CINQ POUR CENT DES CHÔMEURS EXCLUS « TRANSFÉRÉS » À L'ASSURANCE MALADIE

Lorsque nous avons demandé sa réaction sur les chiffres du SPF Intégration sociale, le ministre Clarinval a émis un bémol : 5 % des chômeurs exclus auraient été transférés vers l'assurance maladie-invalidité. Selon le futur rapport de l'Onem, qui donne des chiffres très partiels, en mars, près d'un exclu sur cinq (18,3 %) en Flandre est passé de l'Onem à l'Inami. C'est trois fois plus qu'à Bruxelles et en Wallonie (6 %). Cette

tombés malades pendant leur période de chômage, mais ne l'ont pas signalé ou l'ont signalé tardivement à l'Inami, de sorte qu'ils sont restés chômeurs et n'ont dès lors pas pu ou pas voulu bénéficier d'une indemnité de maladie.

RÉDUCTION D'IMPÔT

Une première estimation du ministre porte sur 5.000



tendance avait commencé avant même la première vague d'exclusions : les passages vers l'assurance maladie ont bondi de 8,3 %, en décembre 2025.

CHIFFRES RÉVÉLATEURS

Le ministre des Affaires sociales, Frank Vandenbroucke (Vooruit), vient d'annoncer au Parlement qu'il a demandé à l'Inami d'organiser un suivi mensuel. Il a aussi livré quelques chiffres : concrètement, en octobre, novembre et décembre 2025, l'augmentation par rapport à 2024 était la suivante : +663 personnes passées dans l'assurance maladie en octobre, +546 personnes en novembre et +4.371 en décembre. Une tendance qui se poursuit en janvier et février, même si les chiffres ne sont pas stabilisés.

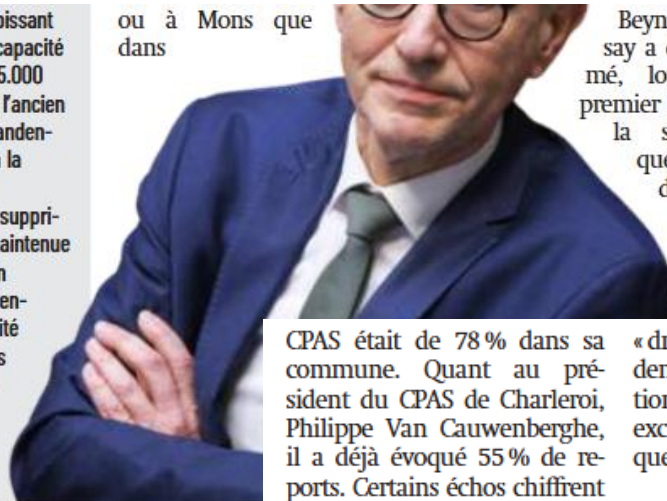
Le député Vincent Van Quickenborne (Anders) est revenu à la charge à propos des chômeurs qui sont

bénéficiaires. « Cela signifie que le nombre croissant de personnes bénéficiant d'une allocation d'incapacité de travail ou d'invalidité augmente encore de 5.000 unités. Je trouve cela problématique », a jugé l'ancien ministre qui a encore attiré l'attention de M. Vandenbroucke sur une deuxième échappatoire liée à la réforme fiscale.

« La réduction d'impôt pour les chômeurs est supprimée ou fortement réduite, tandis qu'elle est maintenue pour les personnes bénéficiant d'une allocation d'incapacité de travail ou d'invalidité. Cela accentue la différence entre le chômage et l'indemnité de maladie et incitera davantage de personnes à opter pour une indemnité de maladie plutôt que pour le chômage », a prédit M. Van Quickenborne. ■

D.SW.

ou à Mons que dans



Beyne-Heusy a déjà estimé, lors d'un premier bilan de la situation, que le taux de report vers les

CPAS était de 78 % dans sa commune. Quant au président du CPAS de Charleroi, Philippe Van Cauwenberghe, il a déjà évoqué 55 % de reports. Certains échos chiffrent le report vers les CPAS entre 40 et 45 % dans les grandes villes wallonnes.

Des CPAS où l'on se prépare à

« droits dérivés » (si quelqu'un demande un revenu d'intégration non pas parce qu'il a été exclu du chômage mais parce que son conjoint a été exclu).

10 % ONT RETROUVÉ UN EMPLOI EN MARS

Quant à la recherche d'un emploi, dans le rapport que l'Onem sortira normalement la semaine prochaine, et qui concerne les deux premières vagues d'exclusion (janvier à mars), parmi les 36.584 chômeurs exclus en mars, 10,2 % ont retrouvé un emploi comme salarié ou indépendant (3.742 personnes), d'après ce qu'a pu en apprendre « L'Écho ». C'est deux fois plus que les exclus de janvier (5,8 %). Ce taux est le moins élevé à Bruxelles (8,5 %) ; la Wallonie (10,7 %) et la Flandre (11,8 %) font un peu mieux. Il n'y a, par ailleurs, aucune information sur la durabilité de ces emplois retrouvés (CDI ? CDD ? Intérim ? Contrat d'un mois ?)

Le ministre Clarinval y voit donc un signe favorable, c'est toujours ça qui alimentera le taux d'emploi dans notre pays et il est même probable que ce chiffre gonflera dans les prochains mois. ■

36% des exclus ont obtenu un revenu au CPAS : ce sont les chiffres officiels du SPF Intégration sociale, entre janvier et avril 2026. C'est proche de l'estimation du gouvernement. Mais pour le retour au travail, on n'y est pas encore...

”

« Je suis d'autant plus confiant que les futures vagues d'exclusions des chômeurs toucheront des gens qui sont de moins en moins éloignés du marché du travail »

David Clarinval
MINISTRE FÉDÉRAL DE L'EMPLOI

un été difficile avec une nouvelle vague de chômeurs exclus, du personnel en congé et une pression administrative toujours plus forte. On y insiste aussi sur d'autres reports de charges : si une personne n'a pas droit à un RIS, elle peut avoir droit à une aide sociale complémentaire ou à des

Taxer « les riches » ? « Adieu la Belgique ! Je risque de devoir m'exiler », dit le patron d'Odoo

La proposition des Engagés visant à taxer davantage les patrimoines financiers a fait réagir Fabien Pinckaers, patron d'Odoo et figure emblématique de la réussite entrepreneuriale wallonne.



GASPARD GROSJEAN

Rédacteur en chef adjoint

Il ne s'exprime pas très souvent. Et quand il le fait, c'est, fort logiquement, sur des thématiques économiques. Alors, lorsque Fabien Pinckaers prend la parole sur un sujet très politique, on le lit d'autant plus attentivement.

Surtout lorsqu'il traite d'un sujet très en vogue pour le moment : la taxation des fameuses « épaules les plus larges », dont on peine d'ailleurs à définir à partir de quelle « largeur » on devient « riche ».

Après le PTB, après le PS, après les socialistes flamands de Vooruit, c'est donc au tour des Engagés de dégainer leur propre proposition sur le sujet. En l'occurrence : au-delà de 500.000 euros de capital financier (hors appartement ou maison), un taux progressif s'appli-

querait sur les différentes tranches de capital détenu. Ce qui pourrait rapporter entre 1 et 2 milliards d'euros, selon les estimations d'Yvan Verougstraete.

Une proposition qui n'a donc pas manqué de susciter son lot de commentaires... et de faire bondir Fabien Pinckaers. Le patron d'Odoo, puisque c'est de lui qu'il s'agit, s'est en effet fendu

de leur entreprise.» Avant d'embrayer sur son cas précis : « Je devrais payer 0,6 % chaque année sur mes actions d'Odoo. Je possède un peu plus de 50 % d'Odoo, valorisée à environ 10 milliards d'euros. Soit plus de trente millions de taxes à payer par an. Sauf que je n'ai pas plus de 100.000 euros sur mon compte en banque. »

Et de dévoiler la seule solution à ses yeux : quitter la Belgique !

Pour le fondateur d'Odoo, la mesure proposée « va nécessairement impliquer une fuite des talents et des capitaux »

d'un long message, limpide, sur sa page LinkedIn afin de dire tout le mal qu'il pensait de la proposition du président des Engagés et, surtout, le risque qu'elle ferait peser très concrètement sur son entreprise. Odoo, c'est quand même le symbole

d'une certaine réussite économique en Wallonie. Cette licorne est aujourd'hui valorisée à

STOP À LA STIGMATISATION

Plus globalement, le patron wallon estime qu'il faut « arrêter de stigmatiser 'les riches'. La richesse des plus riches n'est pas de l'argent sur un compte pour partir en vacances. Ce sont, au contraire, des actions dans des entreprises. Ces actifs (propriété intellectuelle, comptes bancaires, immeubles, employés) sont exploités par l'entreprise, pas par les actionnaires. »

Il illustre son propos avec la contribution d'Odoo en Belgique : près de 100 millions d'euros de taxes par an, ainsi que 15.000 emplois directs et indirects, notamment.



plus de 8,6 milliards d'euros, excusez du peu. Fabien Pinckaers n'y va pas par quatre chemins : « Adieu la Belgique ! Je risque de devoir m'exiler... Yvan Verougstraete et les Engagés souhaitent taxer 'les riches'. C'est une taxe sur les entrepreneurs, sur la valeur

Le CEO d'Odoo, Fabien Pinckaers, dénonce le projet des Engagés.

© Belga

Pour autant, l'intéressé estime normal d'être taxé sur son salaire en tant que tel. « Si demain je souhaite me rémunérer davantage, en salaire ou en dividendes, il est normal de me taxer à la hauteur de cette rémunération. » Pour le fondateur d'Odoo, la mesure proposée « va nécessairement impliquer une fuite des talents et des capitaux ». Et de conclure : « Là, je risque gros ; j'aimerais vraiment continuer à développer Odoo en Belgique ! » Voir le patron et fondateur de la plus grande licorne de Wallonie tenir un tel discours ne peut qu'interpeller et ne manquera pas de susciter le débat, à coup sûr. ■

Voici pourquoi l'état de nos routes communales va devenir catastrophique !

Les communes wallonnes freinent fortement leurs investissements dans les voiries. Selon Mobiwall, la baisse dépasse 45 % en tenant compte de l'inflation.



YANNICK HALLET

Journaliste

Mauvaise nouvelle si vous lamentez sur l'état de votre rue : cela ne va pas s'arranger... Mobiwall, la Fédération wallonne des entrepreneurs routiers a analysé les budgets communaux de 2026 transmis à la Région wallonne.



« Un très net coup de frein dans la volonté de lancer de nouveaux projets »

Didier Block
FÉDÉRATION MOBIWALL

Selon Didier Block, secrétaire général de la fédération, les montants prévus pour les tra-

vaux d'infrastructures communales affichent une baisse spectaculaire par rapport à 2020 : « Si on tient compte de l'inflation, c'est une chute moyenne de plus de 45 %. Nous avons listé les projets et les montants budgétés afin de les comparer commune par commune ». Depuis plusieurs mois, la fédération redoutait les effets de la réforme du financement régional des communes entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2026. Elle voulait en avoir le cœur net.

« Vu la réforme, le contexte et les déclarations politiques, on sentait un encouragement des communes à modérer leurs investissements », explique-t-il. Sur le terrain, les entrepreneurs ont constaté « un très net coup de frein dans la volonté de lancer de nouveaux projets. Les chiffres des budgets 2026 confirment totalement ce ressenti ».

La période de comparaison n'a pas été choisie au hasard : « 2020 correspond à la deuxième année après les communales de 2018. C'est le moment où les majorités sont installées et commencent à lancer leurs projets. Les budgets avaient été votés avant le



Le volume de travaux réalisables est aujourd'hui presque réduit de moitié. © iStock

Covid. De la même manière, 2026 correspond à deux ans après le scrutin de 2024. »

ROUTES, TROTTOIRS, PISTES CYCLABLES...

Les chiffres englobent aussi bien la réfection des routes que les trottoirs, les pistes cyclables, l'aménagement d'une place ou encore la création d'un bassin d'orage. Concrètement, Mobiwall estime que le volume de travaux réalisables est aujourd'hui presque réduit de moitié. D'après l'analyse, environ 80 % des communes wallonnes sont en baisse et 20 % en hausse.

Les grandes villes sont très touchées, notamment Liège, Verviers, Seraing, Huy, Mons, Tournai, Binche et La Louvière, avec des diminutions bien supérieures à la moyenne de 45 %. Didier

Block cite le cas de Charleroi, où les montants budgétés pour les routes ont fondu de 62 millions à 1 million. À l'inverse, Namur et Mouscron limiteraient davantage les dégâts.

Thomas Dermine, le bourgmestre de Charleroi, reconnaît des coupes sévères, précisant que « 660 km de voiries ont été rénovés ces dernières années ». Pour lui, le problème réside dans le fait que la Région wallonne ne donne aucune information sur la situation financière pour 2027. « Nous avons des difficultés à nous financer. Et donc, nous réduisons les investissements en voirie au détriment des usagers. C'est dramatique, y compris pour l'emploi. Un investissement d'un million dans les travaux représente sept emplois ». Il annonce déjà

que 2027 sera aussi extrêmement creuse au niveau des chantiers.

Mobiwall est inquiet pour l'avenir. Les entreprises anticiperaient déjà une période plus difficile en ne remplaçant pas systématiquement les départs. « Si cette situation dure jusqu'en 2030, on pourrait perdre 25 % d'emplois », estime Didier Block, appelant les communes ne pas attendre la perspective des prochaines élections pour ouvrir les vannes financières.

Il rappelle que les voiries communales représentent environ 80 % des routes utilisées quotidiennement par les citoyens et qu'elles souffrent déjà d'un sous-investissement chronique. « Même à un rythme normal, elles se dégradent en continu. Maintenant, c'est pire », conclut-il. ■

LE SOIR

La baignade attire mais les dangers restent bien réels

Avec 35,1° C, le record de chaleur pour un 24 juin a été battu à Uccle. Le précédent datait du fameux été 1976. Inévitablement, la chaleur relance la quête d'un coin d'eau pour se rafraîchir. Mieux vaut connaître les règles avant de se jeter à l'eau.

FRÉDÉRIC DELEPIERRE
(AVEC ADRIEN ALOST (ST.))

C'est un symbole qui vient de voler en éclat. Ce mercredi, le record journalier de température pour un 24 juin a été battu à Uccle avec 35,1° C. Le précédent, qui affichait 32,8° C, avait 50 ans et datait donc de la fameuse année 1976, souvent citée comme référence pour un été caniculaire. « Depuis 1892, ce n'est que la quatorzième fois que l'on franchit la barre

des 35° C à Uccle », commente Pascal Mormal, météorologue à l'IRM. « Et ce n'est que la deuxième fois que cela se produit un mois de juin. L'autre fois, on avait atteint les 36,8° C en 1947. »

Par ces fortes chaleurs qui plombent le pays, trouver un îlot de fraîcheur devient la quête ultime pour certaines personnes. Au risque, parfois, de devenir imprudentes, comme l'a été un adolescent qui s'est noyé, vendredi dernier, dans les eaux du Grand Large, à Mons. Un endroit où la baignade est interdite.

Ou encore ces deux jeunes qui ont perdu la vie ce mardi en nageant dans une carrière désaffectée à Sprimont, elle aussi interdite à la baignade.

A Bruxelles, la situation est lisible : la baignade est interdite dans tous les espaces naturels publics. « La législation locale bruxelloise l'interdit surtout parce que c'est dangereux », confirme Walter Derieuw, porte-parole des pompiers bruxellois. « On risque un choc thermique, ce qui peut éventuellement amener à la noyade. Il y a aussi des endroits où la qualité de l'eau rend la baignade infaisable. On ne sait pas non plus toujours tout ce qui se trouve au fond de l'eau. »

En Wallonie, il existe des endroits sécurisés pour se baigner. « En eaux vives, le principe général est que dans les zones navigables, la baignade est interdite sauf si elle y est autorisée », commente Nicolas Yernaux, porte-parole du SPW. « Au Grand Large, seul un petit espace géré par l'Adeps permet la baignade. En Haute Meuse, à l'île d'Yvoir, par exemple, les bateaux passent d'un côté de l'île, ce qui permet la baignade de l'autre côté. Sur les cours d'eau non navigables, c'est le principe contraire qui s'applique : la baignade est autorisée sauf si elle est interdite par nos services pour des raisons sanitaires ou de sécurité, par exemple. »

La Belgique en alerte orange jusqu'au week-end

mercredi

37,5

à Molenbeek à 17 h 45

jeudi

25 37

vendredi

26 38

24,2

à Saint-Josse à 6 h



**Nombre de jours
consécutifs
déjà enregistrés
à plus de 30 °C**

6

samedi

24 35

dimanche

24 29

lundi

17 28

00 température maximale
nocturne

00 température maximale
diurne

Outre les cours d'eau, il existe également en Wallonie une vingtaine de zones de baignade autorisées, réparties dans différentes provinces : onze sites dans le Luxembourg, six à Namur, trois dans le Hainaut ainsi qu'à Liège et une en Brabant wallon, la plage de Renipont à Lasne.

Des amendes jusqu'à 10.000 euros

Depuis 2021 et les intempéries mortelles, le nombre de sites autorisés est plutôt stable, oscillant entre 23 et 27, certains lieux étant en travaux ou visés par une interdiction temporaire de baignade à cause de la mauvaise qualité de l'eau. Dans ces zones, l'eau est analysée toutes les semaines ou tous les quinze jours. Les contrôles se concentrent principalement sur deux types de bactéries qui indiquent une contamination fécale de l'eau – les entérocoques intestinaux et *Escherichia coli* – et sur le suivi des cyanobactéries, aussi appelées algues bleues. « C'est l'une des raisons pour lesquelles nous déconseillons vivement à la population de se baigner après de violents orages », poursuit Nicolas Yernaux. « Des matières fécales en provenance des stations d'épuration ou d'égouts peuvent se déverser, comme des boues

pouvant contenir des produits chimiques provenant de terres agricoles. »

Contrevenir aux interdictions a évidemment un prix. « Les zones non navigables sont généralement gérées par les communes », ajoute le porte-parole du SPW. « Se baigner en zone interdite coûte souvent 100 euros au contrevenant. Les zones navigables sont, elles, contrôlées par le fédéral. Les amendes vont de 50 euros à 10.000 euros. La pondération tient compte de la gravité des faits, comme faire nager un groupe d'enfants à proximité d'une écluse, par exemple. »

C'est devenu une tradition depuis 2006 et l'adoption par l'Union européenne de la directive « Eaux de baignade ». Tous les ans, à l'approche des vacances d'été, la Commission européenne et l'Agence européenne pour l'environnement rendent public leur rapport sur la qualité des eaux de baignade dans les pays membres. Cette année encore, la Belgique est à ranger du

côté des bons élèves puisque 97,7 % des 131 zones de baignade belges respectent les normes minimales européennes. Par contre, avec 67,9 %, la part des eaux de baignade belges de qualité excellente reste inférieure à la moyenne européenne. Elle est bonne dans 35 zones de baignade (26,7 %), suffisante dans quatre zones de baignade (3,1 %) et mauvaise dans une zone de baignade (0,8 %).

A la Côte, chaque zone de baignade atteint au moins la norme de qualité suffisante. Parmi les 41 zones côtières, 26 (63 %) obtiennent une évaluation excellente, tandis que les quinze autres sont jugées bonnes. A l'intérieur du pays, la part des zones classées excellentes est plus élevée : 63 des 90 sites (70 %) reçoivent ce label. On y dénombre également 20 zones de bonne qualité, quatre de qualité suffisante et une de mauvaise qualité. Chaque zone de baignade doit suivre un calendrier de surveillance fixe avec des prélèvements réguliers.



Les lieux de baignade (24) accessibles en Wallonie

Source : ODWB





Le risque d'hydrocution augmente lorsqu'il fait très chaud

- VRAI
- PLUTÔT VRAI
- PLUTÔT FAUX
- FAUX

SANDRA DURIEUX

Directement inspiré de l'électrocution, le terme *hydrocution* a été inventé par le médecin militaire français Georges Lartigue en 1953 pour symboliser le choc thermique qui saisit brusquement les baigneurs lorsqu'ils s'immergent trop vite dans une eau froide. « En raison de la très importante différence de température entre le corps du nageur qui a été exposé à une forte chaleur extérieure, comme c'est le cas actuellement, et celle de l'eau, surtout si elle se situe au-dessous des 20 degrés, la personne est victime d'une syncope », explique le professeur Christophe Scavée, chef de la clinique de cardiologie aux cliniques universitaires Saint-Luc. « Et malheureusement, lorsque ce malaise survient

dans l'eau, la personne inconsciente plonge brutalement et la noyade survient consécutivement. »

Comme l'explique le professeur Scavée, une hydrocution peut survenir à l'issue de trois mécanismes distincts. « Il y a d'abord un phénomène de vasoconstriction soudaine et massive. Après une exposition au soleil ou à la suite d'un exercice sportif intense, les vaisseaux sanguins de la peau sont dilatés (vasodilatation) pour évacuer la chaleur. Une immersion soudaine dans l'eau froide provoque l'effet inverse : les vaisseaux sanguins se contractent brutalement. Le cœur pompe plus difficilement, les organes sont moins bien irrigués et notamment le cerveau, ce qui entraîne la perte de connaissance. »

Le nerf vague hyperstimulé

L'autre mécanisme qui intervient lors d'une hydrocution est celui d'une hyperstimulation du nerf vague. « Le nerf vague, qui régule la relaxation, la fréquence cardiaque et la tension, est fortement stimulé par le contact de l'eau froide sur des zones riches en récepteurs (visage, nuque). Cette surstimulation peut entraîner un ralentissement extrême du cœur, une chute de tension

et une syncope qu'on appelle communément un malaise vagal. Cela peut aller jusqu'à l'arrêt cardiaque même si la plupart du temps, lorsque la personne est sortie de l'eau à temps, elle retrouve ses esprits en quelques minutes. » Cet état « vagal », c'est également celui qui peut être provoqué après avoir ingéré un repas lourd, difficile à digérer. « Cet état même peut provoquer une syncope. Alors, si on va se baigner juste après avoir mangé, un malaise peut survenir mais est-ce que c'est suite au repas lourd ou à la différence de température... les statistiques penchent plutôt pour la deuxième hypothèse qui est, elle, plus étayée scientifiquement. En tout cas, ce qui est sûr, c'est que ça ne surviendra pas après l'ingestion d'une petite salade ou d'un sandwich. »

Enfin, de façon plus inattendue, ces noyades peuvent survenir à la suite d'un réflexe de suffocation. « On le voit bien dans les vidéos dans lesquelles les personnes reçoivent des seaux d'eau glacée sur la tête », illustre-t-il. « La différence de température les saisit et elles se mettent à respirer rapidement en ouvrant la bouche. Ce phénomène est instinctif, on ne peut pas le contrôler. Malheureusement, quand cela survient au milieu d'une carrière, les nageurs avalent de l'eau et finissent par se noyer. »

Les bons gestes à adopter

Pour limiter les risques, mieux vaut éviter les eaux trop froides, sous les 20 voire 25 degrés lorsque les températures extérieures sont vraiment très élevées. « Et surtout ne pas sauter brutalement dans l'eau, il faut s'immerger progressivement en s'aspergeant la nuque et le visage. Les sportifs pratiquant des sports aquatiques comme la planche à voile doivent porter une combinaison car la différence de température entre l'eau et leur corps réchauffé au soleil peut être importante. Enfin, il ne faut pas banaliser certains signes comme des maux de tête ou une vision trouble. Il faut directement s'extraire de l'eau quand cela survient car cela peut indiquer la survenue du malaise. » Lorsque l'on est témoin d'une hydrocution, le premier réflexe est d'appeler les secours (112) et de mettre la victime en position latérale de sécurité lorsqu'elle peut être extraite de l'eau sans risquer soi-même l'hydrocution ou la noyade. « Ne pas oublier les gestes de premiers secours et, notamment pour les noyés, le bouche-à-bouche pour redonner de l'air à leurs poumons. »

La Libre BELGIQUE

Les directions face à un véritable casse-tête pour organiser la rentrée scolaire

■ Les directeurs, qui sont en train d'organiser la rentrée, se heurtent à plusieurs obstacles.

Le décret programme 2, qui implique des changements majeurs pour la rentrée 2026, a été voté le 5 juin par la majorité du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les directions d'écoles sont désormais engagées dans une course effrénée pour organiser la rentrée du lundi 24 août du mieux possible. Mais divers blocages techniques pourraient leur compliquer la tâche, selon Jean-François Nandrin, professeur au Collège Saint-Michel et ancien directeur de l'École secondaire du Sacré-Cœur de Lindhout.

Rattacher un professeur à un cours

Depuis 2016, le décret "titres et fonctions" définit précisément les diplômes (ou titres) exigés pour dispenser chaque cours (ou fonction). Alors que des professeurs de géographie pouvaient, par exemple, donner le cours d'histoire, ce n'est plus possible. Si un professeur veut donner le cours d'histoire, il doit être détenteur d'un diplôme d'histoire.

Or les directions doivent faire face



Alors que la rentrée scolaire aura lieu dans deux mois à peine, certains blocages techniques rendraient sa planification complexe.

cascade. Concrètement, la rentrée n'est pas organisable", alerte-t-il.

Une impossible organisation

Et les groupements de pouvoirs or-

secondaire supérieur. *"Contrairement à ce que l'on peut lire, ce n'est pas seulement travailler plus pour gagner autant qui pose problème. C'est de travailler plus au détriment d'autres collè-*

à une pénurie de professeurs. “D’un côté, on nous dit de ne prendre que des professeurs ayant les bons titres et en même temps, on a créé des ‘titres de pénurie non listés’, qui permettent aux directions d’engager un candidat avec ce type de titre si elles ne trouvent aucun enseignant porteur de titre requis”, résume Jean-François Nandrin.

Mais au-delà de ces accroches cours/fonction, qu’il considère comme “déjà problématiques au départ”, les écoles doivent maintenant dispenser des nouveaux cours dans le tronc commun, comme celui de technologie par exemple. “Sur papier, c’est bien beau. Mais qui peut donner ces cours? s’interroge-t-il. On ne le sait pas.”

Vers le mois d’octobre, arriveront aussi les réaffectations. Les enseignants qui ont perdu leur place dans une école – pour l’une ou l’autre raison – seront réaffectés. Alors qu’un professeur aura déjà commencé son année, on pourra lui annoncer qu’un autre – qui est prioritaire – prendra sa place. “Parfois, ça tombe bien. Mais d’autres fois, c’est extrêmement désagréable. Ce sont toujours des effets de

ganisateurs (GPO) ne seront pas non plus la solution, maintient Jean-François Nandrin. “On aura beau dire à un professeur qui a, par exemple, perdu deux heures qu’une autre école a besoin de lui, il n’aura pas forcément envie d’enseigner n’importe où, parce qu’il est attaché à un certain type de pédagogie.” Un enseignant adepte des pédagogies nouvelles pourrait ainsi se retrouver dans une école où l’on considère que 49,5 % est un échec. “Si l’on donne cours dans deux ou trois écoles différentes, il faut aussi savoir gérer tous les déplacements que cela implique”, ajoute-t-il.

Habituellement, les attributions sont données à la fin de l’année scolaire, même si elles sont encore susceptibles de changer légèrement. Mais tant que le décret programme 3 n’est pas encore voté, les directions ne savent pas encore comment s’organiser. “Cela veut dire que je ne sais pas quand ni si je devrai préparer un nouveau cours avant la rentrée.”

Deux enseignants pour un cours ?

Une autre mesure qui inquiète l’ancien directeur est l’augmentation de la charge horaire des professeurs du

Un enseignant
adepte
des pédagogies
nouvelles pourrait
ainsi se retrouver
dans une école
où l’on considère
que 49,5 %
est un échec.

gues et des élèves. Avec deux heures de plus, je serai moins attentif et disponible pour ma classe”, craint-il.

Cela signifie aussi que certains professeurs devront donner cours à deux, soutient Jean-François Nandrin. Avant, la charge horaire d’un enseignant correspondait souvent parfaitement à un nombre entier de classes. Mais avec l’ajout de ces deux nouvelles périodes “face classe”, le calcul ne tombera plus juste. Or il est déjà difficile pour de nombreux élèves de devoir s’adapter chaque année aux exigences d’un nouveau professeur. “Comment les enseignants s’y retrouveront-ils pour mettre les points aux élèves, comment réussiront-ils à se partager un cours de langue, de mathématiques ou de français? Ça ne s’imagine pas du jour au lendemain.”

Un malaise plus profond

S’il se dit plutôt favorable au contenu du décret, Jean-François Nandrin regrette son timing. “La vitesse à laquelle on veut l’imposer ne tient pas compte des gens qui devront appliquer ces mesures sur le terrain. C’est là le fond du problème”, conclut-il.

Caroline Vandenaabeele

Pensions : la Belgique doit-elle suivre l'exemple allemand ?

■ Âge légal lié à l'espérance de vie, pension complémentaire obligatoire : l'avis du Pr Devolder.

Entretien Laurent Gérard

L'Allemagne se lance dans une réforme de son système de retraite. Un groupe d'experts a remis ce mardi un rapport contenant une série de recommandations que les autorités disent vouloir suivre. La Belgique peut-elle s'inspirer de ses voisins allemands ? L'avis du professeur Pierre Devolder (UCLouvain), spécialiste du financement des pensions et ex-membre, il y a une dizaine d'années, de la commission de réforme des pensions.

La réforme allemande prévoit de lier l'âge légal de la pension à l'espérance de vie, ce qui pourrait mener à une augmentation de 6 mois tous les 10 ans (de 67 ans en 2031 à 67,5 ans en 2041, 68 ans en 2051...). Cela vous semble-t-il une bonne idée ?

Dans un système de pension par répartition, comme l'est le premier pilier en Allemagne ou en Belgique, si on veut atteindre un équilibre financier, il n'y a pas 36 solutions face

sans pénalité si vous partez à 65, 67 ou 70 ans, mais de dire que pour avoir une retraite complète sans pénalité, il faut, par exemple, travailler 42 ou 43 ans. À ce moment-là, celui qui commence très jeune, pourra partir plus tôt et ce sera mérité, parce que généralement ces gens-là auront une espérance de vie beaucoup plus réduite que d'autres. Aux États-Unis, pour la première fois, l'espérance de vie de certains groupes sociaux moins favorisés est en train de reculer.

Le projet allemand comprend également la mise en place d'une retraite obligatoire complémentaire par capitalisation, gérée par l'État et financée par les cotisations des salariés et des employeurs. Qu'en pensez-vous ?

J'applaudis. La grande critique que je fais à la réforme Arizona des pensions, c'est de ne pas lier pension par répartition et pension

par capitalisation. Le choc démographique, c'est une réalité. Il faut faire des efforts dans le premier pilier (*la pension légale par répartition, Ndlr*). Mais il faut en parallèle créer des conditions pour pouvoir compenser, en tout ou en partie, cette diminution progressive du premier pilier, par de la capitalisation. Que cette capitalisation, cette épargne collective se fasse au sein de la sécurité sociale, comme c'est le cas en partie en Suède, ou qu'elle

"Nous ne sommes pas égaux face à l'espérance de vie."



Pierre Devolder
Professeur émérite (UCLouvain)

au vieillissement de la population. Soit on augmente les cotisations des actifs, soit on diminue les prestations des retraités, soit on reporte l'âge de la retraite. En Allemagne comme en Belgique, on a des taux de prélèvement déjà très importants. Diminuer les prestations, c'est également délicat. Reste le recul de l'âge de la retraite, qui devrait permettre d'appréhender une partie du choc démographique sans toucher ni aux cotisations ni aux prestations, en tout cas moins.

L'Allemagne choisit-elle la bonne manière ?

Il y a des pays comme la Belgique qui légifèrent avec des âges fixes (66 ans aujourd'hui, 67 ans demain). Et d'autres qui lient l'âge de la retraite à l'espérance de vie (en Europe du Nord notamment). Depuis 1945, l'espérance de vie n'est plus la même. Il y a une certaine logique à augmenter la période de travail. Mais nous ne sommes pas égaux face à l'espérance de vie. Une personne de faible condition, qui a un métier lourd, n'a pas la même espérance de vie à 65 ans qu'un prof d'unif. Reculer l'âge de la retraite de manière uniforme va creuser les inégalités.

C'est pour cela que votre groupe d'experts préconisait de travailler sur la durée de la carrière plutôt que sur l'âge de la retraite.

Oui. Le contrat social, ce n'est peut-être pas seulement de dire, vous avez votre retraite

se fasse par les entreprises et les fonds de pension, comme aux Pays-Bas, on peut en discuter. Mais il faut instituer un second pilier obligatoire. Il faut forcer les gens et les entreprises à le faire. Il ne me semble pas raisonnable, en 2026, d'avoir un contrat d'emploi dans lequel il n'y a pas une cotisation de retraite en capitalisation. Or, en Belgique, la réforme Jambon consiste à diminuer le premier pilier, quand même assez fort pour certaines catégories, et de dire que, pour la partie retraite en capitalisation, on verra bien. Mais la capitalisation, ça met du temps, puisque c'est de l'épargne. Il faut se dépêcher.

En Allemagne, les employeurs soulignent que ces cotisations obligatoires de pension vont encore augmenter le coût du travail...

Je sais que c'est un surcoût. Mais cela a été fait dans d'autres pays, au Royaume-Uni ou en Irlande, qui ne sont quand même pas communistes. Au départ, ils ont hurlé. Mais cela s'est fait finalement sans beaucoup de douleur. Combien coûte l'avantage voiture de société aux entreprises en Belgique ? Il faut peut-être accepter qu'on remplace une partie de ces budgets par des budgets retraite. Je suis content de voir qu'apparemment le gouvernement allemand tient compte de l'avis des experts. En Belgique, notre rapport a été classé sans suite...

Georges-Louis Bouchez plaide pour une “fédéralisation francophone”...

Le président du MR, Georges-Louis Bouchez, soutient une “fédéralisation francophone” des compétences des entités fédérées, explique-t-il dans un entretien dans l’*UCM Magazine*. Depuis la grande réforme de l’État de 1988, du côté francophone, le fait régional s’est progressivement imposé au détriment de la Communauté française, à tel point qu’en 2011 celle-ci a été rebaptisée “Fédération Wallonie-Bruxelles” pour souligner cet ancrage régional. Le président du MR entend faire le chemin inverse. *“Moi, je suis un grand partisan de la fédéralisation francophone des compétences, c’est-à-dire remettre beaucoup plus de matières à la Fédération Wallonie-Bruxelles plutôt qu’aux Régions wallonne et bruxelloise: le commerce extérieur, tout ce qui est image à l’international, même des questions comme le développement économique. Parce que sur l’économie, objectivement, une grande partie de la Wallonie n’est que l’hinterland de Bruxelles. Et d’un autre côté, Bruxelles n’est que finalement la vitrine économique d’une Wallonie qui a encore des terrains à fournir, qui a encore des capacités à amener.”*

... et des “réunions discrètes” auraient lieu

Des “réunions discrètes” ont lieu sur le sujet entre les partenaires de la majorité Azur: le MR et Les Engagés. “GLB” en discute régulièrement avec son homologue des Engagés, Yvan Verougstraete. Mais pour être mise en œuvre, une telle réforme implique une majorité des deux tiers, c’est-à-dire convaincre des partis d’opposition. *“Il faut déjà qu’on ait quelque chose de convenable à leur présenter et ensuite ouvrir la discussion”*, a indiqué le président libéral.

La majorité dépose un décret pour protéger les enseignants temporaires prioritaires

La majorité MR-Engagés a déposé mercredi une proposition de décret visant à garantir, à la rentrée prochaine, leur emploi aux enseignants affectés par le passage de 20 à 22 périodes hebdomadaires dans le secondaire supérieur. Concrètement, les enseignants dont le volume de charge diminuerait en cause de cette mesure d'économie se verront attribuer, à titre exceptionnel, des périodes complémentaires afin de conserver un volume d'emploi équivalent à celui qu'ils exerçaient au 3 juillet 2026. Ces périodes seront consacrées à des tâches pédagogiques ou organisationnelles au sein de l'établissement. Destinée à apaiser la contestation du monde enseignant, la mesure avait été annoncée le 4 juin par la ministre-présidente Elisabeth Degryse (Engagés) et la ministre Valérie Glatigny (MR).

La réforme des hôpitaux prévoira des dérogations pour la Wallonie

■ Les ministres de la Santé du pays ont validé mercredi les grandes lignes de la réforme.

Un pas important a été franchi vers la réorganisation des hôpitaux du pays. Les différents ministres de la Santé, réunis en Conférence interministérielle (Cim) Santé, ont validé mercredi matin les grands principes de la réforme du paysage hospitalier. Certaines exigences imposées aux futurs hôpitaux de référence ont été assouplies et des dérogations ont été prévues pour les territoires ruraux.

La réforme part du constat partagé selon lequel *“le paysage hospitalier belge est insuffisamment adapté aux besoins actuels”*, selon le communiqué de la Cim. Les soins deviennent plus complexes, les affections chroniques plus fréquentes, le nombre d’hospitalisations classiques (avec nuitées) diminue tandis que celui des hospitalisations de jour augmente. En parallèle, il y a trop d’établissements *“qui veulent tout faire [mais] trop peu de personnel”*. Et certains hôpitaux connaissent de grandes difficultés financières.



Le ministre wallon Yves Coppieters se dit vigilant à l’accessibilité à la fois linguistique et géographique des soins.

Le centre hospitalier universitaire (CHU) sera un HGR qui assurera en plus les soins les plus complexes et les missions univer-

Communauté germanophone aura l’assurance d’avoir un HGR sur son territoire, ce qui n’était pas garanti précédemment, dans un

de la manière dont la nouvelle cartographie hospitalière se redessinera en Wallonie, le gouvernement devra peut-être opérer des

C'est pour répondre à ces défis que des experts, mandatés par la Cim Santé, ont formulé une proposition de réforme en décembre 2025 visant à rationaliser le paysage hospitalier. Une série d'avis ont ensuite été sollicités. Notamment celui de l'Aviq, l'agence de santé wallonne, qui s'inquiétait du risque de création de déserts hospitaliers dans certaines régions. Les ministres de la Santé en ont tenu compte pour amender la réforme et s'entendre sur ses grandes lignes.

Quatre catégories d'hôpitaux

Les sites hospitaliers seront réorganisés en quatre catégories, chacune avec ses caractéristiques de soins. L'hôpital de référence sera l'hôpital général régional (HGR). Pour accéder à ce statut, l'établissement devra compter au moins 240 lits, dont 180 lits aigus, d'ici à janvier 2037 (au lieu de 2031, selon la proposition initiale), avec une étape en 2031 (200 lits, dont 150 aigus). Une certaine souplesse est aussi introduite en incluant les lits de chirurgie ambulatoire dans le calcul. En outre, ces critères seront réévalués en 2031.

sitaires.

Le centre hospitalier de jour (CHJ) (le nom de centre médical local, CML, proposé par les experts, est abandonné) assumera certains soins chirurgicaux, oncologiques, gériatriques, psychiatriques, etc. Enfin, l'hôpital de soins intermédiaires (HSI) sera un centre de revalidation et de soins palliatifs. Chaque CHJ ou HSI dépendra obligatoirement d'un HGR pour former des ensembles hospitaliers.

Les tâches précises de ces différentes structures devront encore être précisées par les ministres.

Pour la Communauté germanophone

Les hôpitaux généraux actuels qui ne satisfont pas aux critères du HGR devront soit grandir, soit fusionner avec un autre hôpital sur un site unique pour atteindre les standards du HGR, soit se reconfigurer en CHJ ou en HSI, soit cesser leurs activités.

Une série de dérogations sont toutefois prévues. "L'accessibilité est notre priorité", assure à La Libre le ministre wallon de la Santé, Yves Coppieters (Les Engagés). La

souci d'accessibilité linguistique.

Les sites hospitaliers en zones rurales – qui n'ont pas de HGR à une distance d'au moins 25 km par la route – pourront déroger aux critères du HGR pour accéder au statut.

Seuls les HGR auront un service d'urgences 24 heures sur 24. Par contre, les CHJ et HSI des zones rurales pourront être dotés d'urgences de jour (7 h-23 h) et accueillir une équipe PIT (service d'ambulance) 24 heures sur 24.

Objectif 2037

"Aucun site hospitalier ne sera contraint à une fermeture", souligne la Cim Santé dans son communiqué. "Aucune obligation ne sera imposée aux sites, appuie Yves Coppieters. Il y a de la place pour tout le monde pour aboutir à une offre de soins plus équilibrée." À condition, toutefois, que chacun joue le jeu. En fonction

"arbitrages", reconnaît M. Coppieters.

À noter encore que le seuil des 600 accouchements par an pour qu'un hôpital puisse être doté d'une maternité est abandonné.

"Il ne faudrait pas que les gens croient qu'on est en train de dénaturer notre système de soins. Cette réforme vise à améliorer la qualité des soins." "Il ne faudrait pas que les gens croient qu'on est en train de dénaturer notre système de soins, conclut le ministre wallon. Cette réforme vise à améliorer la qualité des soins. On apporte des réponses à la pénurie de personnel pour que celui-ci puisse évoluer d'une structure à l'autre. Et on compte retrouver à terme des capacités d'investissement pour ces structures."

"Il ne faudrait pas que les gens croient qu'on est en train de dénaturer notre système de soins. Cette réforme vise à améliorer la qualité des soins."

Yves Coppieters
Ministre wallon de la Santé
(Les Engagés)

Les grands principes de la réforme seront entérinés par la Cim Santé en septembre après avoir été validés par les différents gouvernements. La réforme doit être pleinement opérationnelle pour 2037, après une évaluation en 2031.

Antoine Clevers

Face à la canicule, les villes en quête de refuges climatiques

Urbanisme Fontaines, églises, eau potable... Les communes sont à pied d'œuvre pour tenter de rafraîchir leurs citoyens.

“Trop souvent, notre ville se transforme en véritable cocotte-minute. Le béton et l’asphalte accumulent la chaleur et font grimper la température.”

Frederik Ceulemans
Échevin en charge du Climat à Bruxelles.

La Belgique suffoque, tentant bon gré mal gré de résister aux températures infernales qui s'affichent sur les thermomètres. Dans les zones urbaines en particulier, où le bâti et le bitume sont davantage présents, la sensation de chaleur provoquée par la canicule est encore accentuée.

Comment les villes comptent-elles s'y prendre pour protéger la population? *La Libre* a pris le pouls des mesures envisagées dans plusieurs d'entre elles, plus ou moins mobilisées par cette météo étouffante.

Au sud du pays, il n'existe pas de cadre réglementaire obligatoire pour un “plan canicule”, contrairement au “Plan Grand Froid”, dont les contours sont dessinés chaque année par l'exécutif régional en vue des températures hivernales négatives. Mais, depuis 2006, les relais sociaux urbains implantés dans les communes peuvent, sur une base volontaire et concertée, déployer des dispositifs spécifiques lors des périodes

de canicule. Ces plans canicule énumèrent un ensemble d'initiatives mobilisables lors des coups de chaud: renforcement des maraudes, accès à l'eau potable, à des espaces rafraîchis, à des douches et à des soins... Ces mesures s'ajoutent à des politiques structurelles d'adaptation et d'atténuation comme l'isolation des bâtiments publics et les projets de végétalisation, visant à rafraîchir les villes.

Ainsi, la Ville de Bruxelles a-t-elle choisi de rassembler, dans une carte interactive, les îlots de fraîcheur mis à la disposition des citoyens: bibliothèques publiques, salles de sport et piscines gérées par la Ville, entrée des stations souterraines de métro, espaces verts... *“Trop souvent, notre ville se transforme en véritable cocotte-minute. Le béton et l’asphalte accumulent la chaleur et font grimper la température. Nous plantons des arbres pour créer de l’ombre. Là où ce n’est pas possible, nous développons des solutions comme des ombrières respectueuses du patrimoine”*, commente Frederik Ceulemans, éche-

vin chargé du Climat dans la capitale.

Des points d'eau

Lorsque les températures s'élèvent, les communes distribuent de l'eau potable gratuitement à leur population. La Ville de Namur, par exemple, a distribué des flyers à ses habitants. Sur ceux-ci, une carte répertorie les “endroits pour s'hydrater et se rafraîchir”: toilettes publiques avec accès à de l'eau potable gratuite, robinets d'eau et jets d'eau non potable.

Mais certaines ajustent encore le tir, telle La Louvière, qui *“est en train d'étudier la faisabilité de mettre en place des mesures plus spécifiques, comme l'installation de fontaines à eau, voire de brumisateurs...”*, explique la Directrice du Cadre de vie Silvana Russo.

À Mons, des fontaines d'eau potable restent accessibles gratuitement 24h/24 au parc Rachot et sur la place de la Grande Pêcherie, tandis que des gamelles pour animaux sont également installées à proximité.

À Bruxelles, deux “fontaines ludiques” sont gérées par Bruxelles Environnement, qui signale au passage la présence de 140 fontaines d’eau potable sur le territoire de la Région.

Des lieux frais ou climatisés

Autre mesure: mettre certains lieux frais ou climatisés à disposition des habitants de la commune. À Namur, des espaces dits “Halte Fraîcheur” sont accessibles au public. C’est le cas de la Bibliothèque La Célestine, du Delta, de la salle d’attente du CPAS et de l’Office du Tourisme.

Le Plan canicule de La Louvière prévoit aussi l’ouverture de lieux de sommeil pour les nuitées chaudes, avec l’Abri de nuit “Le Tremplin”, ainsi que deux lieux où il est possible de se doucher en journée.

À Mons, le cabinet du bourgmestre socialiste Nicolas Martin reconnaît que des efforts sont encore à faire: la cité hennuyère ne dispose pas d’un réseau formalisé de “refuges climatiques” comparable à ce que font certaines grandes villes.

Pour trouver de la fraîcheur aux abords de la capitale, Bruxelles Environnement a listé les espaces à privilégier: bois, étangs, jardins et parcs ombragés. “Aujourd’hui encore, près d’un Bruxellois sur cinq ne dispose pas d’un accès suffisant à un parc ou à un espace de nature à proximité de son domicile”, rappelle la secrétaire d’État à l’Environnement bruxelloise Ans Persoons (Vooruit). “Notre ambition est de faire de Bruxelles une véritable ville refuge face aux vagues de chaleur, où chacun peut trouver à proximité de chez lui de l’eau, de l’ombre, de la nature et des espaces de fraîcheur.”

Nathan Scheirlinckx

Au-delà des réactions dans l’urgence, “il manque encore une réelle prise de conscience”

Antoine Crahay est géographe, spécialisé en urbanisme et en environnement au sein de l’agence CityTools. De retour de Paris, où la chaleur sévit plus durement encore, il passe au crible les mesures reprises par les communes dans leurs plans canicule. Si elles sont indispensables, Antoine Crahay les juge insuffisantes pour réduire l’impact des vagues de chaleur, amenées à se répéter dans les années futures. “Ces mesures permettent de combattre l’urgence sanitaire, tout en offrant du confort. Mais elles ne doivent pas remplacer le travail d’adaptation, qui doit se faire à marche forcée”.

L’urbaniste environnemental est catégorique: on ne luttera pas efficacement contre la canicule sans repenser la configuration des villes. “Il convient d’adopter des mesures sur le long terme, afin de préserver les espaces forestiers et les grands espaces verts, tout en créant des couloirs de rafraîchissement urbain. L’ombrage est important. Et dans le contexte climatique belge, les arbres incarnent la solution la moins coûteuse et la plus adaptée”.

La donne est différente en Espagne, où des toiles sont tendues entre les immeubles de centre-ville inhospitaliers pour les arbres, au

vu du climat sec du sud de l’Europe.

Le modèle parisien

Antoine Crahay constate le retard d’une capitale comme Bruxelles sur sa grande sœur parisienne. “Je prends l’exemple de la place du colonel-Fabian, dont le rond-point a été repensé pour accueillir plus de végétation. Un tas de gens se trouvaient sous les arbres de ce refuge urbain, où il ne faisait pas 40 mais plutôt 35 ° ce week-end”. Le géographe cite également le canal Saint-Martin, qui a été ouvert à la baignade au vu de la chaleur accablante pesant sur la Ville Lumière.

Bruxelles, à l’inverse, manque d’espaces publics de baignade. Depuis la fermeture de la piscine éphémère “Flow” en 2024, il n’existe plus de zones de baignade dans la capitale, même si plusieurs projets

sont à l’étude. Pour autant, si Bruxelles est en retard par rapport à d’autres villes européennes, elle fait preuve de volontarisme par rapport à d’autres grandes villes wallonnes, à entendre Antoine Crahay. “Il manque encore une réelle prise de conscience, au regard de communes comme Anvers, qui a intégré des rues jardins et réseaux de

fraîcheur au cœur des plans d’urbanisme”.

Un manque d’anticipation

L’administrateur de CityTools regrette que l’engouement autour des mesures de lutte contre les fortes chaleurs se limite aux moments où celles-ci se manifestent. “Les autorités et les habitants nous consultent beaucoup à cette période, mais après ça retombe et il devient plus compliqué de faire avancer les choses. L’intégration d’arbres et de zones de pleine terre dans les projets d’aménagement de l’espace public est souvent abandonnée au profit des places de stationnement, qui sortent souvent gagnantes des arbitrages politiques”.

N. Sch.

Épinglé

Jean-Luc Crucke veut un plan d’action interfédéral

Le ministre fédéral de la Mobilité et du Climat, Jean-Luc Crucke (Les Engagés), a envoyé un courrier à plusieurs ministres compétents aux différents niveaux de pouvoir afin de réclamer une plus grande coordination pour adapter le pays aux changements climatiques, a-t-il déclaré mercredi sur La Première et dans le journal *L’Avenir*. Le ministre avait déjà tenté de rassembler ses homologues en début de législature après un rapport préoccupant du Centre d’analyse des risques du changement climatique, mais il s’était heurté à un refus de la Flandre, qui voit là une compétence essentiellement régionale. (Belga)

“Si cela passe, ma seule option est de quitter la Belgique”

■ Le CEO d'Odoo critique le projet d'impôt sur la fortune des Engagés.

Généralement discret et focalisé sur la croissance fulgurante de son entreprise de logiciels, Fabien Pinckaers, fondateur et patron d'Odoo, sort de sa réserve. En cause: la proposition du parti Les Engagés visant à taxer les personnes les plus fortunées en Belgique, à partir de 500 000 euros de patrimoine financier (hors immobilier, donc). Le parti d'Yvan Verougstraete propose une taxe progressive de 0,15 % sur les patrimoines financiers entre 500 000 et 1 million d'euros; de 0,30 % entre 1 et 2 millions; de 0,45 % entre 2 et 3 millions; et de 0,60 % au-delà de 3 millions d'euros.

Pour le dirigeant de la pépite technologique, cette proposition fait fausse route parce qu'elle méconnaît une réalité souvent omise dans le débat public: l'immense majorité de la

fortune des entrepreneurs n'est pas liquide. *“Il faut arrêter de stigmatiser ‘les riches’. La richesse des plus riches n'est pas de l'argent sur un compte pour partir en vacances. Ce sont, au contraire, des actions dans des entreprises. Ces actifs (propriété intellectuelle, comptes bancaires, immeubles, employés...) sont exploités par l'entreprise, pas par les actionnaires.”*

L'exil forcé ?

Le cas concret de Fabien Pinckaers et d'Odoo (valorisée à plus de huit milliards d'euros et visant les dix milliards pour fin 2026) illustre, selon le dirigeant, l'impasse de la mesure. Détenant un peu plus de 50 % du capital de son entreprise, il se retrouverait, avec une taxe annuelle de 0,6 % sur la valeur de sa société, contraint de s'acquitter d'un impôt de plus de 30 millions d'euros par an. Une somme impossible à réunir à titre personnel,

selon lui. *“Je n'ai pas plus de 100 000 euros sur mon compte en banque”,* précise-t-il.

Dès lors, face à l'obligation de payer un tel impôt, la seule issue financière serait de se défaire d'une partie de ses actions; ce qu'il n'envisage abso-

lument pas, ou... de s'exiler. *“Avec cette proposition, ma seule option est de quitter la Belgique (car) vendre mes actions Odoo aux actionnaires américains pour payer mes taxes serait perdre le contrôle de la société: hors de question”,* affirme le fondateur d'Odoo dans son

post sur LinkedIn.

“Fuite des talents et des capitaux”

Au-delà de sa situation personnelle, le patron d'Odoo rappelle la contribution d'Odoo à l'économie belge: 323 millions d'euros d'exportations par an (du cash directement importé de l'étranger en Belgique);

environ 100 millions d'euros de taxes versées par an; plus de 500 millions d'euros de plus-value générés pour les fonds publics wallons; 15 000 emplois (directs et indirects) créés et maintenus dans le pays. *“Cette richesse sert à engager des collaborateurs, payer des salaires, créer des services ou produits à valeur ajoutée... Bref, à faire tourner l'économie belge.”*

“Je ne suis pas seul. Taxer les entrepreneurs (personnellement) sur la valeur de leur société est un non-sens. Cela va nécessairement impliquer une fuite des talents et des capitaux”, prévient donc le patron de la licorne wallonne.

Reste une question: cette proposition d'impôt sur la fortune (qui réapparaît régulièrement à l'approche des conclaves budgétaires) va-t-elle rapidement être étouffée dans l'œuf? On a tendance à le croire, la N-VA et le MR (qui ont déjà concédé la taxe sur les plus-values et le doublement de la taxe sur les comptes-titres, qui impose déjà le capital financier) ne voulant pas en entendre parler...

N. Gh.



Fabien Pinckaers
Fondateur et CEO d'Odoo

